

## Résultats des élections municipales

du 23 mars 2014

inscrits	474	
votants	353	74,47 %
Blancs ou nuls exprimés	29	
ont obtenu	324	
Me BOYER Evelyne	238 voix	73,46 %
Me GASPAROUX Nadine	244 voix	75,31 %
Mr GOUDAL Léon	272 voix	83,95 %
Me LEGROUX Dominique	271 voix	83,64 %
Me MALIGNE Marie Paule	300 voix	92,59 %
Mr MARTINAUD Edouard	275 voix	84,88 %
Mr PAGNON Raymond	265 voix	81,79 %
Mr PASCAREL Grégory	286 voix	88,27 %
Mr PETIT Gérard	289 voix	89,20 %
Mr PRODEL Frédéric	285 voix	87,96 %
Me ROCHE Carole	270 voix	83,33 %
Mr SANS Jean Jacques	293 voix	90,43 %
Mr SAVIGNAC Olivier	282 voix	87,04 %
Me SOUZY Martine	283 voix	87,35 %
Me VIALLE Isabelle	227 voix	70,06 %

### Info Mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :  
le lundi de 9h00 à 12h00  
le mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 9h00 à 12h00  
le samedi de 9h00 à 12h00  
fermé le mercredi et dernier samedi du mois.

**Du 02 au 24 août, période de vacances, une permanence sera assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00**

**Durant cette période, le secrétariat sera fermé les mercredis et samedis.**

### VOUS AVEZ 16 ANS, VOUS DEVEZ VOUS FAIRE RECENSER

Cette attestation de recensement est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée Défense et Citoyenneté et son inscription d'office sur les listes électorales à ses 18 ans

Tout jeune Français ayant atteint l'âge de 16 ans doit faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents ; si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

Il doit se présenter à la mairie avec une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple) et un livret de famille à jour.

Cette attestation doit donc être conservée soigneusement. La mairie ne délivre pas de duplicata.

## Le conseil municipal

### Maire et adjoints:

Présidé par le doyen d'âge, Léon Goudal, le conseil a élu Raymond Pagnon, maire de la commune par 14 voix et une abstention. Présidé par monsieur le maire, le conseil a ensuite élu les adjoints. Ont été élus au poste de première adjointe Martine Souzy, au poste de deuxième adjoint Gérard Petit, au poste de troisième adjoint Léon Goudal, au poste de quatrième adjoint, Jean-Jacques Sans. Chacun des candidats ayant obtenu 14 voix et une abstention.

### Délégué communautaire:

Le délégué communautaire, représentant la commune dans l'Agglo de Brive, est désigné dans l'ordre de mise en place du conseil. Monsieur le maire et les trois premiers adjoints, souhaitant se consacrer à la gestion de la commune, ont refusé la charge. Jean Jacques Sans, quatrième adjoint, est donc désigné délégué communautaire.

### Mise en place des commissions:

**Finances:** G. Petit, E. Boyer, M. Souzy, J.J. Sans, E. Martinaud, D. Legroux.

**Voirie:** L. Goudal, G. Pascarel, O. Savignac, J.J. Sans.

**Bâtiments:** L. Goudal, D. Legroux, F. Prodel, C. Roche.

**Communication et information:** G. Petit, I. Vialle, F. Prodel.

**Logement et habitat:** G. Petit, J.J. Sans, D. Legroux, M.P. Maligne.

**Fêtes et cérémonies:** M. Souzy, I. Vialle, G. Pascarel, E. Boyer, C. Roche, E. Martinaud.

**Appel d'offres:** Titulaires: L. Goudal, F. Prodel, E. Martinaud.

Suppléants: M.P. Maligne, D. Legroux, G. Pascarel.

**C.C.A.S.:** M. Souzy, I. Vialle, M.P. Maligne, E. Boyer.

### Représentation intercommunale:

**R. P. I.:** (les écoles) C. Roche, N. Gasparoux.

**Commission syndicale:** R. Pagnon, O. Savignac, G. Pascarel.

**S.I.T.S.:** D. Legroux, G. Pascarel, I. Vialle.

**Syndicat des eaux:** L. Goudal, G. Petit.

**Syndicat d'électrification:** Titulaires: G. Petit, O. Savignac.

Suppléants: J.J. Sans, E. Martinaud.

**Sirtom:** Titulaire: E. Boyer. Suppléant: N. Gasparoux.

**Instance de Gérontologie:** M. Souzy, I. Vialle.

**Pays d'Art et d'Histoire:** Titulaire: G. Petit. Suppléant: N. Gasparoux.

**Mission locale:** I. Vialle.

**Conseil d'école:** M. Souzy, I. Vialle.

**Correspondant défense:** G. Petit.

Monsieur le maire est président de toutes les commissions.

### LE CARNET

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

Sont décédés :

Le 23 janvier 2014 Mr Louis

Cournil.

Le 20 février 2014 Me Françoise

Marie Clavel épouse Relier.

Le 15 mars 2014 Me Marie Jeanne

Gérodolle épouse Boutot.

Le 20 mars 2014 Me Odette Lajugie

épouse Goudal.

Le 31 mars 2014 Me Jeanine Rose

Eugénie Laporte.

Le 18 avril 2014 Me Raymonde

Maury épouse Marty.

Ont été inhumés à Vignols :

Le 10 avril 2014 Jean Malet

*Nos plus sincères condoléances à leurs familles.*

Sont nés :

Le 16 janvier 2014 Simon Leite

Le 20 février 2014 Alice Marie

Colette Plaze

*Nos félicitations aux heureux parents*

Si un événement n'a pas été signalé,

merci de nous en excuser et faites-nous

le savoir.

### AGENDA

Commémoration du 8 mai

10h15 Gare du Vaysse, dépôt de gerbe sur la stèle de Mario.

11h00 cérémonie place du 11 novembre

18 mai 2014

14e Rando des Viaducs

organisée par l'amicale des sentiers pédestres de Vignols

renseignements:

Paulette PRODEL 06 87 39 52 59

25 mai 2014

Elections européennes

21 juin

Feu de la St Jean  
organisé par le comité des fêtes

14 juillet

Concours de pétanque  
organisé par le comité des fêtes

8-9-10-11 août

Fête votive  
organisée par le comité des fêtes



### Le mot du maire

Voici le premier numéro du bulletin d'informations « Vignols Info » de cette nouvelle mandature. Ce bulletin paraîtra trois fois par an soit tous les quadrimestres.



La nouvelle équipe de communication travaille pour vous informer le mieux possible sur la vie de notre commune, d'où de petites modifications de communication à venir. La simplicité et la clarté de ce document sont un gage de transparence entre l'activité de la municipalité et la vie des habitants de notre commune. C'est une source d'information sur les événements passés ou à venir, les manifestations et les projets de la commune.

Je profite de ce bulletin pour vous remercier, au nom de tous les élus de la liste « Ensemble pour Vignols », pour la confiance que vous leur avez apportée en votant massivement lors du scrutin du 23 Mars dernier. La participation a été proche de 75%, les résultats en pourcentage de voix sont un des meilleurs depuis plusieurs décennies, puisque les élus ont obtenu entre 70.06% et 92.59%. Une élection qui prouve la confiance que vous nous accordez, nous encourage, nous motive pour les six années à venir. Certains d'entre vous diront que c'était facile, « il n'y avait qu'une liste », mais encore fallait-il en avoir le courage, la volonté, l'ambition, la ténacité de préparer une campagne électorale, afin de pouvoir exposer clairement ses revendications. La preuve que non.

Je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont félicités pour cette brillante élection, soit de vive voix, soit par téléphone, par mail, par sms et vous êtes nombreux.

Concernant le rôle du maire, je continuerai à consacrer beaucoup de mon temps pour mener à bien les engagements pris et à travailler pour l'avenir, comme nous l'avons fait durant le dernier mandat. Je serai attentif à toutes remarques, prêt à dialoguer avec vous et à faire avancer les sujets qui vous préoccupent. La compétence, la disponibilité, le savoir-faire des femmes et des hommes adjoints ou conseillers qui m'entourent seront autant d'atouts pour l'avenir de notre commune.

Nous devons pendant ce mandat œuvrer avec la grande Agglo de Brive. Il faut là aussi des représentants de poids pour défendre nos intérêts et ne pas être oublié. Nous devons, même à 25 kilomètres de Brive, bénéficier des compétences et des avantages de cette Agglo de plus de 100 000 habitants. Faites-nous confiance, nous serons attentifs, réactifs à tout instant.

Je ne peux terminer ces quelques lignes sans remercier les élus de l'ancien conseil qui, pour des raisons personnelles, ont souhaité prendre du repos. Une équipe unie de femmes et d'hommes qui ont su prendre de grandes décisions sans polémique et toujours dans le but de faire avancer notre commune. Merci à eux.

Raymond Pagnon

### La communication de la commune:

#### Quoi de neuf à son sujet ?

Les élections municipales passées, la parution de "VIGNOLS INFO" reprend après six mois de suspension. Celle-ci sera allégée, trois numéros par an seront imprimés (contre 4 précédemment) et toujours distribués au domicile de chacun.

Voici le numéro 23 daté de mai 2014.

Un nouveau site internet sera mis en ligne avant la fin 2014. Le site intercommunal qui nous héberge s'arrêtera à cette échéance. Nous en reparlerons le moment venu. Une lettre numérisée "new letter" envoyée à ceux qui en feront la demande viendra compléter le bulletin municipal.

5 juillet 2014

Le Mai des Elus

Pensez à réserver votre soirée

Salle polyvalente de Vignols

à partir de 17h30

### Sommaire:

Page 1: le mot du maire, la communication, le mai des élus.

Page 2: le CA 2013, l'assainissement, la dette.

Page 3: le budget 2014, les bowls, la carte d'identité, la rentrée scolaire.

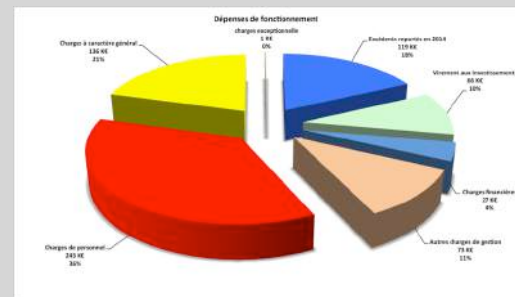
Page 4: les élections, la mise en place du conseil, le recensement militaire, le carnet et l'agenda



## Le compte administratif 2013

Le 10 mars, lors de la dernière réunion de sa mandature, le conseil municipal sortant a approuvé les comptes de la commune clôturant ainsi l'année 2013.

**Les dépenses de fonctionnement** du budget principal s'élèvent à 482126,59 €.



**Les dépenses à caractère général** sont en augmentation par rapport à l'année 2012. Trois postes y contribuent

**L'énergie** : c'est le gaz et l'électricité dont la consommation et le prix augmentent. Un plan d'action est mis en place afin de réaliser des économies. La régulation de la chaudière de l'école est reprogrammée ; une baisse plus conséquente de la température les samedis et dimanches doit diminuer la consommation de gaz. Une meilleure étanchéité du groupe de climatisation de la salle polyvalente améliorera sa performance et doit diminuer à encore la consommation de gaz et d'électricité. Concernant l'éclairage public, les lampes de vieille génération seront remplacées, au gré de leur déféctuosité, par un nouveau type moins énergivore. D'autres actions sont à l'étude, la finalité étant de diminuer les dépenses d'énergie.

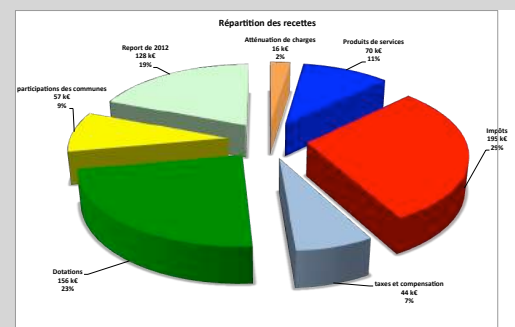
**L'entretien des bâtiments** augmente également en raison de factures payées en 2013 pour des travaux imputables à l'exercice 2012, les factures ayant été présentées après la clôture des comptes 2012.

**Les coûts d'entretien du matériel roulant** sont eux aussi en augmentation. La tondeuse autoportée en est la cause.

**Les coûts de personnel** augmentent eux aussi. 56% des dépenses le sont pour l'école. Augmentation des élèves, rythmes scolaires et mise en œuvre du périscolaire ainsi qu'arrêts maladie d'agents communaux en sont cause. Ces dépenses sont, en partie, compensées par les remboursements d'assurances ainsi que par les participations des communes de Lascaux et St Solve aux frais de fonctionnement de l'école.

**Les autres dépenses**, de gestion courante sont stables ; Les intérêts de la dette diminuent.

**Les recettes de fonctionnement**, y compris le report de 2012, s'élèvent à 667739,15 €. Les excédents 2013 sont de 185612,56 €. 65966,63 € sont affectés aux dépenses d'investissement. 119645,93€ sont reportés sur le budget 2014.



Les recettes augmentent. Compensation des communes pour les frais de scolarité, de l'état, pour les rythmes scolaires et l'emploi aidé, et des assurances pour la maladie des agents, en sont cause. Les recettes fiscales augmentent elles aussi bien que les taux d'imposition soient inchangés depuis trois ans. Ceci est dû à l'élargissement des bases imposables (développement de

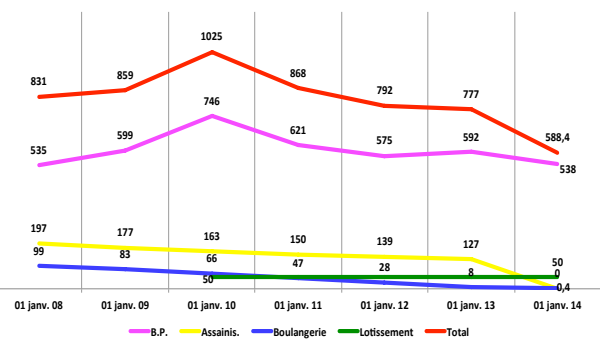
## L'Assainissement:

Le budget "assainissement" a également été clôturé. La section investissement est à l'équilibre. La section de fonctionnement présente un excédent de 15661,94 € qui représente la première tranche de la taxe exceptionnelle "curage des lagunes". La deuxième tranche de celle-ci, payée en 2013, sera versée par la SAUR en 2014.

Ce budget est transféré à l'Agglo de Brive qui, depuis le 01 janvier 2014, a en charge, la gestion de tous les assainissements du territoire. Celle-ci mettra en œuvre le curage de notre système de lagunage.

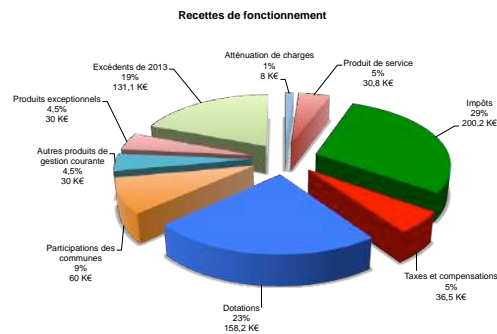
La dette de 136253,81 €, associée à ce budget, est elle aussi transférée.

## Evolution de l'endettement de la commune

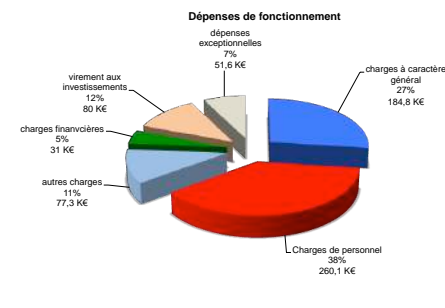


Au 01 janvier 2014 la dette de la commune est de 588000 €. La dette liée au budget principal est de 538000 €. Celle du budget lotissement des écoles est de 50000 €

## Le budget 2014



Les prévisions de dépenses et recettes de l'exercice budgétaire 2014 s'équilibrent à 684841 € (voir graphiques). Les taux d'imposition votés par le conseil en date du 28 avril restent inchangés. Habitation: 9,78%; foncier bâti : 23,25%; foncier non bâti: 104,82%



## CHANGEMENT DE PROPRIETAIRES

La boulangerie a changé de propriétaires. Nos meilleurs vœux de réussite à Frank et Rose dans la reprise de ce commerce. Nos meilleurs vœux de réussite à Mr et Mme Charriéras dans leurs nouvelles activités professionnelles.



## INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE DES CLASSES

Les prochaines inscriptions des écoles du RPI (maternelles et primaires) débuteront le 15 mai 2014. Il suffit de se présenter à la mairie du domicile avec le livret de famille.

## SITS – Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire

Ce syndicat organise le ramassage des enfants scolarisés des communes de Lascaux, Saint Solve et Vignols. Vous pouvez vous inscrire à la mairie ou sur le site du Conseil Général :



<http://www.correze.fr/deplacements-et-territoire/les-transports/le-transport-scolaire/>  
Il faudra joindre à votre demande une copie de votre feuille d'imposition. Les dates d'inscription devraient être fixées avant la fin de l'année scolaire en cours.

## BOWLS !! What is this?

Une nouvelle activité sportive a été mise en place : le jeu de « bowls ». Il s'agit d'un jeu très populaire chez nos amis Anglais, similaire à la pétanque. Il se pratique chez eux sur un gazon ou en intérieur. Le principe est le même : il faut se rapprocher le plus possible du cochonnet en faisant rouler une « bowl ». Vous pouvez y jouer le mercredi matin de 10 h à midi, à la salle polyvalente. Il suffit de se présenter et de payer 3 € à chaque séance (cette cotisation permettra de remplacer le matériel nécessaire). On mettra des « bowls » à votre disposition pour jouer.

Pour de plus amples renseignements, contactez M. Michel Boulineau au 05 55 17 83 88.



## Comment ça marche ?

Que les connaisseurs veuillent bien nous excuser, ces lignes s'adressent plutôt aux néophytes qui découvrent les mécanismes de la gestion communale. Quelques explications sont nécessaires.

**LE BUDGET** : c'est le prévisionnel. Voté par le conseil municipal, en début d'année, il donne l'autorisation au maire d'engager les dépenses et les recettes de la commune sans possibilité de dépassement. Si un dépassement est prévisible, le conseil doit voter une décision modificative.

**LE COMPTE ADMINISTRATIF (C.A.)** : est le réalisé. C'est le document comptable de la commune où dépenses et recettes sont enregistrées, par nature.

**LE COMPTE DE GESTION** : enregistre les paiements et encaissements de la commune. Sa tenue est assurée par le percepteur qui effectue ces opérations pour le compte de la commune qui ne détient aucun compte en banque.

Écritures comptables et résultats sont identiques au centime près, ils sont votés en fin d'exercice par le conseil municipal. Ce vote valide les comptes de la commune.

## VALIDITE DE VOTRE CARTE D'IDENTITE

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 et les nouvelles cartes à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures. La prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

## ET POUR RENOUELER VOTRE CNI OU VOTRE PASSEPORT?

A l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, vous serez nombreux à vouloir faire renouveler votre carte d'identité ou votre passeport.

Vérifiez les dates d'expiration de votre carte d'identité et de votre passeport et demandez dès maintenant leur renouvellement à la mairie de votre domicile pour une demande de carte nationale d'identité ou dans l'une des mairies équipées d'une station biométrique pour une demande de passeport.